COMMUNE DE JUSSAC

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20260909-D2026-7-10-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

délibération :
D2026-7-10

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Objet : Installation d'un abri -voyageurs au Pont d'Authre : demande de subvention auprès de la Région

SEANCE DU MERCREDI 09 SEPTEMBRE 2026

L' an deux mille vingt six, le mercredi 09 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Date de convocation du : 03 Septembre 2026

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame AVRIL Valérie, Monsieur GIBERT Benoît, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Monsieur LESCURE Benjamin, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur RODIER Jean-François

Pouvoirs :
Monsieur ALRIVIE Yohann a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Madame CHASTILLON Mireille a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ALRIVIE Yohann, Madame CHASTILLON Mireille

Secrétaire de Séance : Madame Anne DELHOSTAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Région AURA, et ce en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, a décidé de financer pour les communes qui le souhaitent, des abri-voyageurs à l'usage de leurs administrés.

Ces abris sont fournis et posés par la Région.
L'opération prend en charge la fourniture et la pose d'abri mais ne prend pas en charge la réalisation du génie civil (dalle support/ voirie ...) nécessaire pour poser l'abri.

Si la commune souhaite rendre accessible l'arrêt au Pont d'Authre et que de plus, elle souhaite un abri, la participation financière de la Région représente 80% du montant des travaux, la fourniture et la pose de l'abri seront pris en charge à 100% par la Région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, decide :

- DE VALIDER le dépôt d'une demande de subvention auprès de la REGION pour la réalisation d'un abri voyageurs au Pont d'Authre.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Anne DELHOSTAL

Pour extrait conforme,
Le Maire,
André ARNAL